

F. -- FINANCES

Moyens de paiement

DATE	Circulation monétaire	DEPOTS				Bons du Trésor	Solde du compte d'opérations
		Banques	Chèques Postaux	Trésorerie générale	Caisse d'Epargne		
millions de francs							
1949 - 31 décembre	26.721	49.888	7.818	4.031	2.916	22.544	10.560
1950 - 31 décembre	29.926	67.920	9.086	6.593	4.066	25.403	4.476
1951 - 30 septembre	39.222	80.284	10.102	11.400	4.184	28.263	306
1951 - 31 décembre	40.846	92.709	11.980	9.528	3.968	23.987	-3.573
1953 - 30 juin	47.840	112.464	14.434	12.030	4.418	25.377	+4.947
1953 - 30 septembre	51.803	117.022	14.181	9.085	4.246	27.698	-3.994
1953 - 31 décembre	48.914	120.445	16.463	10.012	3.668	31.454	-5.830
1954 - 31 mars	47.693	126.222	14.260	11.640	3.546	34.111	-130
1954 - 30 juin	51.033	124.048	14.033	11.715	3.138	31.458	+1.803
1954 - 30 septembre	57.179	130.057	14.681	13.579	3.196	31.504	+3.124
1954 - 31 décembre	55.494	130.445	17.424	12.488	3.130	35.712	+266
1955 - 31 mars	56.306	135.276	14.527	15.205	2.216	34.167	+6.670
1955 - 30 juin							

Crédit

a) Situation des banques privées (1)

DATE	DEPOTS (passif)			ENGAGEMENTS (actif)			Bons du Trésor détenus (actif)	Bons d'équipement (actif)
	A vue (2)	A terme	Total	Total	dont			
					à la demande du Protectorat	Portef. commercial		
milliards de francs								
1949 - 31 décembre	46,32	3,57	49,89	36,85	6,71	7,86	16,04	1,37
1950 - 31 décembre	60,68	7,24	67,92	49,24	8,96	10,52	17,10	5,01
1951 - 30 septembre	68,62	11,66	80,28	71,07	12,98	16,36	19,38	5,26
1951 - 31 décembre	76,04	16,67	92,71	78,17	13,13	20,15	15,30	7,2
1953 - 30 juin	89,17	23,29	112,46	93,71	16,40	23,59	21,77	12,04
1953 - 30 septembre	92,62	24,42	117,02	100,38	17,41	20,54	24,01	10,02
1953 - 31 décembre	93,15	29,65	122,80	105,33	19,16	24,23	21,79	12,16
1954 - 31 mars	93,90	32,32	126,22	102,25	17,36	24,12	26,12	12,86
1954 - 30 juin	95,08	28,97	124,05	102,12	14,55	27,16	24,76	12,71
1954 - 30 septembre	100,61	29,45	130,06	106,87	18,64	24,65	25,45	11,35
1954 - 31 décembre	99,55	30,89	130,45	108,03	14,36	27,07	26,86	11,06
1955 - 31 mars	101,82	31,31	133,13	105,15	16,18	28,34	27,43	12,32
1955 - 30 juin								

(1) Y compris les opérations effectuées par la banque d'Etat du Maroc en tant qu'établissement privé.

(2) Y compris les comptes courants créditeurs.

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc

DATE	ACTIF					PASSIF
	Portefeuille commercial		Crédits		Bons du trésor	Dépôts de fonds particuliers
	Total	Dont réescomptes aux banques	Total	Dont en faveur d'organismes publics		
millions de francs						
1949 - 31 décembre	7.091	1.014	7.444	3.492	1.418	2.102
1950 - 31 décembre	6.997	6.659	10.768	5.688	5.745	2.602
1951 - 31 décembre	18.071	15.764	17.728	8.523	3.832	1.429
1953 - 30 juin	12.534	11.141	18.752	10.105	963	2.435
1953 - 30 septembre	19.511	17.262	22.930	10.536	1.268	2.557
1953 - 31 décembre	20.689	18.479	21.026	10.806	7.051	2.356
1954 - 31 mars	17.025	14.502	19.006	9.973	4.284	2.477
1954 - 30 juin	16.383	13.552	19.814	9.205	2.152	2.207
1954 - 30 septembre	20.196	17.419	19.812	9.195	1.145	2.265
1954 - 31 décembre	20.379	17.239	21.927	9.372	3.625	2.468
1955 - 31 mars	17.372	14.817	18.613	7.000	1.969	2.387
1955 - 30 juin	16.903	14.877	19.690	8.379	3.412	1.944

c) Valeurs mobilières

Indice des cours des valeurs à revenu variable cotées à Casablanca

Base 100 fin décembre 1938

GROUPES	1949	1950	1951	1952	1953		1954		1955	
	28 déc.	27 déc.	26 déc.	31 déc.	23 sept.	23 déc.	30 sept.	29 déc.	30 mars	29 juin
Banques — Assurances	1.288	1.195	1.131	1.101	1.168	1.201	1.215	1.253	1.481	1.405
Sociétés immobilières ..	1.051	1.077	1.026	1.050	1.087	1.073	1.019	1.003	1.003	1.024
Sociétés de portefeuille	3.595	3.124	4.739	4.289	4.488	4.317	4.028	3.550	4.445	3.867
Eau — Electricité	338	332	413	421	599	620	714	651	793	743
Industries extractives ..	562	464	665	540	491	442	391	380	398	382
Transports	259	232	247	253	253	266	264	247	260	267
Industries alimentaires ..	4.483	4.124	5.266	5.514	6.409	6.361	5.656	5.487	6.577	6.946
Industries diverses	2.031	1.730	2.036	1.993	2.065	2.093	1.857	1.845	1.971	1.708
Commerce	3.954	3.752	4.300	3.634	3.707	3.517	3.655	3.345	3.603	3.595
Indice général	2.672	2.415	3.144	2.872	3.015	2.915	2.772	2.586	3.001	2.858

Bilan de la Banque d'Etat du Maroc**au 31 décembre 1954 (1)***(Après répartition des bénéfices)***ACTIF****PASSIF**

	FRANCS		FRANCS
Encaisse-or	6.628.501.005	Capital	46.200.000
Disponibilités en devises	1.884.631.072	Réserve légale	11.550.000
Disponibilités en francs français	6.657.217.435	Réserve supplémentaire	1.000.000.000
Bons du Trésor en France	3.700.000.000	Billets de banque en circulation	55.494.273.010
Portefeuille-Titres	817.647.744	Billets de banque en circulation, Hassani (P. H. 35.640)	67.716
Portefeuille-Effets	21.058.569.211	Effets à payer	137.985.053
Monnaies diverses	405.024.552	Comptes créditeurs	6.783.685.745
Correspondants hors du Maroc	2.954.261.321	Comptes spéciaux et divers	3.016.220.863
Correspondants au Maroc	1.387.287.339	Comptes d'encaissement	570.658.101
Effets à l'encaissement	570.658.101	Gouvernement Marocain (Zone Française)	3.523.133.616
Comptes débiteurs	18.860.392.048	» » (Zone espagnole)	991.158.709
Comptes spéciaux et divers	5.681.401.948	» » (Zone tangéroise)	252.754.217
Trésor Public à Paris (Compte d'opérations, Convention du 29 décembre 1921) ..	265.679.677	Caisses de Prévoyance et Fonds de retraites du Personnel	977.123.079
Gouvernement Marocain, Zone française (Convention du 28 décembre 1921) ..	15.000.000	Comptes d'ordre et divers	2.265.926.895
Avances suivant Convention du 30 juin 1947 et avenants	2.800.000.000	Bénéfices reportés de l'exercice 1954	12.206.755
Gouvernement Marocain, Zone espagnole (Convention du 23 mars 1928)	3.817.846		
Immeubles	100.000.000		
Caisses de Prévoyance et Fonds de Retrai- tes du Personnel (Portefeuille-Titres) ..	631.530.235		
Comptes d'ordre et divers	661.324.225		
TOTAL	75.082.943.759	TOTAL	75.082.943.759

(1) N. D. L. R. — Extrait du rapport du Conseil d'administration de la Banque d'Etat du Maroc à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 1955.

Extraits du rapport du Conseil d'Administration de la Banque d'Etat du Maroc

La situation économique de la Zone française du Maroc malgré ses aspects contradictoires suivant les secteurs paraît, dans l'ensemble, relativement satisfaisante et témoigne de la vitalité de ce pays.

Certains problèmes fondamentaux n'en restent pas moins posés qui réclameront de plus en plus l'attention des autorités compétentes : régime des échanges extérieurs, politique des investissements, importance relative de l'équipement industriel et de l'équipement agricole, conditionnent dans une large mesure l'accroissement indispensable du niveau de vie et l'avenir du Maroc.

L'activité économique a été soutenue par une campagne agricole particulièrement favorable.

Une certaine diminution des rendements a été compensée par un léger accroissement des ensemencements qui ont couvert plus de quatre millions d'hectares. La production des quatre céréales principales a atteint sensiblement le même niveau qu'en 1953, soit 31,7 millions de quintaux contre 32 millions. Il convient de rappeler que la moyenne des années 1951 et 1952 s'élevait à 23,5 millions de quintaux.

La précédente campagne ayant déjà permis la reconstitution des stocks particuliers, les quantités commercialisées de la récolte 1954 enregistrent un accroissement sensible et, malgré la baisse du prix des blés, atteignent en valeur près de 32 milliards de francs contre 27,5 milliards en 1953. L'écoulement de cette production s'est avéré relativement plus facile.

La culture du riz qui, il y a peu d'années, présentait un caractère expérimental, continue à s'étendre régulièrement avec des rendements remarquables. La production qui atteint 300.000 quintaux permet de satisfaire la demande locale et laisse 100.000 quintaux disponibles pour l'exportation.

La récolte des légumineuses a été moins favorable en particulier en ce qui concerne les pois, provoquant une certaine hausse des prix.

La production du vignoble enregistre un accroissement considérable et atteint 1.875.000 hectolitres contre 1.150.000 l'année précédente. La consommation locale ne dépassant pas 700.000 hectolitres laisse disponible un important excédent dont l'écoulement risque de présenter certaines difficultés.

La culture maraîchère a donné d'excellents résultats. Les exportations de primeurs représentent 4,5 milliards de francs contre 2,2 milliards en 1953.

La récolte d'agrumes 1953-1954 a été inférieure en tonnage à la précédente et les prix ont marqué une hausse sensible. Les exportations ont atteint 94.000 tonnes pour 4,2 milliards de francs contre 124.000 tonnes pour 4,3 milliards de francs l'année précédente.

Une lutte vigoureuse immédiatement entreprise a permis de limiter les ravages des sauterelles qui, en fin d'année, ont envahi le sud du Maroc. Dans le Souss toutefois, les dégâts sont importants et auront des répercussions sur les prochaines récoltes d'agrumes et de primeurs. Les dispositions nécessaires ont été prises pour que les

agriculteurs sinistrés puissent bénéficier de prêts à des conditions avantageuses en vue de la reconstitution des cultures.

L'olivier marocain comprend 12 millions d'arbres que les services agricoles officiels s'emploient à régénérer par des tailles appropriées. Les bienfaits de ces traitements se sont manifestés par une abondante récolte : les cours pratiqués sur les olives ont subi une légère baisse.

La régression générale des cultures industrielles se confirme en ce qui concerne particulièrement les ensemencements et la production de tournesol. Les superficies consacrées au coton restent sensiblement les mêmes mais les rendements ont été faibles.

L'état du cheptel était favorable en fin d'année grâce aux soins apportés par les services spécialisés à la lutte contre les épidémies. L'importance de l'élevage, dont les produits évalués sur la base des règlements du Tertib représentent plus du tiers du total de la production agricole, justifie l'effort entrepris pour améliorer les méthodes pastorales.

La succession de deux bonnes années agricoles est un événement heureux pour le pays. Il importe toutefois d'améliorer et de régulariser les productions marocaines, d'autant plus vulnérables aux intempéries qu'elles sont étrangères aux techniques modernes. C'est à cette œuvre que s'attachent les services spécialisés de l'Administration chérifienne. Toutefois, la tâche entreprise heurte quelque peu certaines habitudes ancestrales et nécessite, en même temps qu'une grande persévérance, des moyens considérables. Les résultats obtenus, dont l'intérêt doit être souligné, ne touchent encore qu'une faible partie des populations rurales.

L'extension des périmètres d'irrigation qui, aux termes des programmes, doivent couvrir un million d'hectares, répond également au souci de développer la production agricole. Les travaux réalisés au cours des dernières années ont porté sur plus de 110.000 hectares.

Le complexe hydro-électrique de l'Oued el Abid, achevé au début de 1955, dégage une capacité supplémentaire annuelle de production d'électricité de 600 millions de kWh. La mise en service partielle de ces installations a permis de porter de 38 % à 78 % d'une année à l'autre la part des usines hydrauliques dans la production totale d'énergie qui a atteint 857 millions de kWh en 1954.

Le ralentissement de l'activité des centrales thermiques a entraîné une réduction de la consommation de charbon. Corrélativement l'extraction s'est abaissée de 575.000 tonnes en 1953 à 486.000 tonnes en 1954.

L'extraction de pétrole brut marque un accroissement de 15 % environ. La mise en service d'une unité de cracking catalytique, dont l'installation a été achevée en fin d'année, permet dès maintenant de couvrir les besoins locaux en gaz butane et d'obtenir des rendements supérieurs en essence de qualité améliorée.

Favorisée par une extension des débouchés à l'exportation, la reprise de la production des phosphates, amorcée en 1953, s'est confirmée. Elle a atteint en 1954 5,1 millions de tonnes contre 3,8 millions en 1953, dépassant le niveau record de 4,6 millions de tonnes atteint en 1951.

En revanche, l'indice de l'activité minière sans les phosphates qui s'était élevé à 231 en 1953 s'abaisse à 228. Sauf en ce qui concerne le plomb et le cobalt dont les productions ont été soutenues par le niveau favorable des cours mondiaux, la plupart des extractions minières enregistrent un certain recul. Pour le minerai de fer en particulier les chiffres sont en réduction de 500.000 à 335.000 tonnes.

L'état du marché du manganèse a provoqué la fermeture de certaines petites exploitations qui ont cessé d'être rentables. L'extraction s'est abaissée de 385.000 à 355.000 tonnes.

La situation des industries manufacturières varie suivant les secteurs et souvent même, dans un secteur déterminé, suivant les entreprises.

Les minoteries, favorisées par la récolte des céréales, ont conservé une activité satisfaisante et l'industrie du sucre a développé ses fabrications en vue de satisfaire une consommation en accroissement constant. La vente des boissons gazeuses qui avait pris une certaine importance au cours des années passées est fortement atteinte par le boycottage.

La situation des huileries paraît assainie.

L'industrie de la conserve de poisson n'a pu bénéficier entièrement de l'effort de réorganisation et de compression des prix de revient entrepris depuis deux ans, la production ayant été entravée par une médiocre campagne de pêche. Les conserveries de légumes et de fruits continuent à obtenir de bons résultats.

L'état de l'industrie textile reste précaire. Quelques entreprises ont dû fermer leurs portes ou réduire leur activité et les autorités chérifiennes ont été amenées récemment à prendre diverses mesures de soutien.

Certaines industries mécaniques et métallurgiques ont également ressenti la concurrence des produits d'importation dont les prix, à qualité égale, sont souvent inférieurs. L'activité dans ce secteur est toutefois trop divisée et diversifiée pour prêter à une appréciation d'ensemble.

La production de ciment qui accuse une nouvelle augmentation dépassant 10 % permet de satisfaire dès maintenant la presque totalité des besoins locaux.

L'activité de la construction bien que vigoureusement soutenue par les Pouvoirs Publics accuse une certaine diminution. Les permis de construire délivrés qui concernaient en 1953 une surface couverte de 2.250.000 mètres carrés pour une valeur de 32,5 milliards de francs ne concernent en 1954 que 1.800.000 mètres carrés pour 26,8 milliards de francs. La réduction est particulièrement sensible dans le domaine des constructions privées.

Le mouvement total des ports qui n'avait pas varié de 1951 à 1953 est en accroissement. Le poids des marchandises manipulées s'est élevé de 9.500.000 tonnes en 1953 à 10.400.000 tonnes pour l'année 1954. Cette amélioration est due principalement à des exportations de phosphates et concerne les ports de Casablanca et Safi.

Bien que les statistiques fassent encore défaut, il semble que l'emploi en milieu européen atteigne un niveau optimum. En revanche, les difficultés de quelques industries de transformation ont provoqué un certain chômage en milieu marocain. Cette situation est particulièrement apparente à Casablanca : les autorités tentent d'y remédier par diverses mesures.

Les salaires industriels n'ont pas été l'objet au cours de l'année d'ajustements de caractère général. Le salaire agricole minimum a été relevé à la fin du troisième trimestre ; le montant obligatoirement réglé en espèces a été augmenté de 25 % sans que cette augmentation puisse

entraîner une réduction de la part réglée en nature suivant les usages.

Bien qu'aucune évaluation du revenu national n'ait encore pu être effectuée et que, a fortiori, il n'existe pas d'indication sur sa répartition, il paraît raisonnable de penser que deux années favorables sur le plan agricole ont déterminé un accroissement sensible des revenus distribués en milieu marocain, particulièrement dans les campagnes. L'expansion démographique n'a pas empêché une certaine élévation du niveau de vie dont témoignent le développement continu de la consommation de produits tels que le thé et le sucre aussi bien que la vulgarisation de la T.S.F., de la bicyclette et même de l'automobile.

L'accroissement de la demande a d'ailleurs provoqué en fin d'année une hausse limitée mais néanmoins sensible des prix de quelques denrées alimentaires et en particulier du mouton. Cette hausse, conjuguée avec l'amélioration des prix obtenus à l'exportation de certains produits, notamment les orges et les agrumes, a entraîné une légère élévation de l'indice des prix de gros, jusqu'alors remarquablement stable, qui de janvier à décembre 1954 passe de 2.729 à 2.820. L'indice des prix de détail a suivi dans une moindre mesure, de 2.792 à 2.838.

Le commerce de détail s'est quelque peu ressenti de la situation politique. Les commerçants marocains ont été particulièrement touchés.

Le nombre des faillites, des liquidations judiciaires et des protêts a augmenté sensiblement, mais il faut voir dans cette situation une conséquence de l'hypertrophie de l'appareil de distribution plutôt que le symptôme d'une crise.

Le montant total des capitaux placés au cours de l'année dans les Sociétés Chérifiennes accuse une certaine diminution.

La situation du marché financier local a permis l'émission de 3.350 millions de francs environ d'emprunts divers et une nouvelle émission de Bons d'Équipement pour 2.500 millions de francs.

L'activité de l'Office de Cotation continue à décroître du fait de la désaffection du public à l'égard du marché de l'or et de la faiblesse des cours des valeurs mobilières traitées dont l'indice passe de 204 à 181 de décembre 1953 à décembre 1954.

Les recouvrements budgétaires à la date du 31 décembre 1954 pour l'exercice 1954 correspondaient à 97 % des prévisions ; ce rapport en 1953 n'était que de 95 %. Cependant la situation de la Trésorerie chérifienne est moins aisée qu'au cours des années précédentes. Les dépenses imprévues auxquelles le Gouvernement a dû faire face pour assurer la sécurité du territoire et la protection des régions menacées par le péril acridien ont entraîné d'importants prélèvements sur ses disponibilités.

Sous réserve des modifications qui pourraient être apportées en cours d'exercice, les prévisions de dépenses pour 1955 des budgets ordinaire, extraordinaire et du budget annexe des P.T.T. s'élèvent à 106,5 milliards de francs contre 97,7 milliards au budget définitif de 1954.

L'augmentation provient essentiellement de l'accroissement des dépenses de fonctionnement. Le coût du Service de la Dette Publique s'est accru également. Les dépenses d'équipement en revanche marquent une légère diminution. Conformément au plan quadriennal 1954-1957 la répartition des dépenses d'équipement enregistre une modification au profit des secteurs agricole, culturel et social.

L'accroissement des charges publiques ainsi qu'un certain développement du crédit ont entraîné une augmentation de la masse des moyens de paiements qui, bien

qu'inférieure à celle de l'année précédente, atteint cependant 9 %.

La circulation des billets de votre Institut qui s'élève à 55.494 millions de francs le 31 décembre 1954, soit un accroissement de 13,4 % au cours de l'année contre 6,8 % l'année précédente, reste soumise aux variations saisonnières habituelles. Toutefois cette évolution au cours du troisième trimestre a été plus rapide et plus accentuée qu'en 1953 sous les effets conjugués de la commercialisation de la récolte et des dépenses engagées pour assurer la sécurité. La diminution qui a suivi a également été moins accentuée.

La circulation des pièces d'argent s'est élevée de 524 à 1.466 millions de francs ; celle des monnaies divisionnaires atteint 823 millions.

Le montant total des dépôts détenu par les Banques, les Chèques Postaux et la Trésorerie Générale est passé de 145,5 milliards à 155 milliards de francs.

Contrairement à l'année précédente, les dépôts ont donc augmenté dans une proportion moindre que la circulation des billets et des monnaies métalliques, ce qui paraît refléter l'accroissement des encaisses privées en espèces, notamment une certaine thésaurisation en milieu rural consécutive à la bonne récolte.

Le portefeuille d'effets publics, Bons du Trésor et Bons d'Équipement, détenu par les Banques et l'Institut d'Émission qui atteint 42 milliards de francs n'a pas sensiblement varié cependant que le montant des crédits bancaires utilisés par le secteur privé de l'économie marocaine s'élevait de 125 à 130 milliards de francs.

La situation des Banques reste saine dans l'ensemble ; la conjoncture les a incitées à une certaine prudence et le volume des crédits assortis de garanties s'est accru par rapport à celui des crédits en blanc. Le portefeuille commercial est en augmentation sensible.

Comme chaque année, le montant total des crédits utilisés a marqué une pointe au cours du deuxième semestre sous l'effet de la commercialisation de la récolte de céréales.

Le crédit à la consommation en accroissement constant depuis plusieurs années a atteint un montant élevé bien que les facilités accordées aux Banques dans ce domaine par l'Institut d'émission soient négligeables.

L'ensemble des importations représente 168 milliards de francs pour l'année 1954, en diminution de 3 milliards de francs par rapport à l'année précédente.

La valeur totale des exportations marque une amélioration sensible de 94 à 100 milliards de francs du fait de l'augmentation des tonnages et de la valeur moyenne de la tonne exportée.

En déficit de 44 milliards de francs avec la Zone franc, soit 3,5 milliards de moins que l'année précédente, la balance commerciale s'est également améliorée avec les pays de l'Union Européenne de Paiements. Déficitaire de 5 milliards de francs en 1953 avec ces pays, elle devient créditrice de 500 millions du fait d'un développement des exportations vers l'Allemagne et du maintien d'un solde créditeur de 2,4 milliards analogue à celui de 1953, avec la Zone sterling.

Le déficit envers la Zone dollar atteint 19 milliards de francs soit un milliard de moins par suite d'une certaine contraction des importations.

L'amélioration de la balance commerciale dont le déficit est ramené de 77 à 68 milliards de francs a heureusement compensé le ralentissement des investissements privés d'origine extérieure et des apports du tourisme.

L'ensemble des transferts fait apparaître un solde créditeur de 6 milliards de francs environ en faveur du Maroc en raison du solde créditeur accru de la balance des transferts publics.

L'activité de la Banque d'État du Maroc a marqué, au cours de l'exercice 1954, une certaine tendance à la stabilisation.

La trésorerie des Banques leur ayant permis de tempérer leurs recours à votre Institut, l'encours total de nos opérations de crédit qui atteint 47 milliards de francs environ le 31 décembre 1954, enregistre une diminution de 3 milliards par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Cette contraction ne s'est toutefois manifestée qu'en fin d'année et la moyenne mensuelle des crédits utilisés marque un certain accroissement par rapport au précédent exercice, du fait de l'utilisation plus constante, au cours des trois premiers trimestres, des avances sur effets publics et des fiches de réescompte.

Pour la première fois depuis qu'il a été mis au point en 1946, le crédit à moyen terme accuse une certaine diminution due uniquement au remboursement d'importants crédits qui avaient été accordés pour l'équipement des secteurs hydro-électrique et minier.

Malgré la faible incidence du taux des crédits sur les prix de revient, le souci d'atténuer les charges des producteurs nous a conduits en plein accord avec l'Administration Chérifienne à diminuer légèrement les conditions minima du crédit à moyen terme.

Après étude de la situation générale, aucune modification n'a été apportée au taux d'escompte qui reste fixé à 3,50 % depuis novembre 1951.

Pour le compte du Gouvernement chérifien, votre Institut a procédé à de nouvelles émissions de Bons d'Équipement en juin et en novembre à concurrence d'un montant total de 2.500 millions de francs dans les mêmes conditions qu'en 1953. Ces émissions ont rencontré un accueil favorable particulièrement de la part des Banques et les demandes de souscription ont dû faire l'objet de réductions. Toutefois, les remboursements de bons échus ont été légèrement supérieurs aux émissions et le montant des Bons d'Équipement en circulation au 31 décembre 1954 est de 15,6 milliards de francs en diminution de 900 millions environ par rapport à la fin de l'année précédente.

Les emprunts obligataires 3 1/2 % 1944 du Gouvernement Chérifien, de l'Office Chérifien des Phosphates et de l'Énergie Électrique du Maroc, dont nous assurons le service, ont atteint leur terme de 10 ans ; les dispositions nécessaires ont été prises en vue du remboursement de la totalité des titres restant en circulation.

Votre Institut a participé à l'émission d'obligations 6 1/2 % 1954, effectuée pour un montant de un milliard de francs par la Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc.

L'activité de nos services de caisse, qui avait accusé une légère régression en 1953, a augmenté sensiblement. Les mouvements d'espèces effectués à nos guichets par la clientèle ont atteint 242 milliards de francs dont 105 milliards pour notre Agence de Casablanca. De même, les opérations traitées sous notre contrôle par les Chambres de Compensation s'élèvent de 670 milliards de francs en 1953 à 705 milliards en 1954. Celles de Casablanca représentent seules plus de 550 milliards de francs.

A L'ACTIF

L'augmentation de la circulation en cours d'exercice a nécessité le renforcement de « l'encaisse métallique statutaire » par un nouvel achat de 1.507 kilos d'or effectué au cours officiel de 393.000 francs le kilo. Ce poste figure ainsi au Bilan pour Fr 6.628.501.005.

Les « Disponibilités en francs français » accusent une diminution de Fr 2.521 millions provenant principalement de la régression du montant des Bons du Trésor escomptés au Maroc.

Le poste « Bons du Trésor en France » réapparaît au Bilan pour Fr 3.700 millions, montant des Bons du Trésor souscrits en France afin de parfaire la garantie de la circulation, aménagement conforme aux accords intervenus en Octobre 1951 avec le Gouvernement Français.

Les « Comptes Débiteurs » sont en augmentation de Fr 992 millions, représentés essentiellement par des avances sur Bons du Trésor.

Notre « Compte d'Opérations » chez le Trésor Public réapparaît à l'Actif du Bilan avec un solde de Fr 265.679.677. Ce changement résulte de mouvements inhérents à la conjoncture actuelle.

Du fait de divers amortissements effectués en fin d'exercice, le poste « Immeubles » est en diminution de 31 millions de francs.

AU PASSIF

Le montant des billets de Banque en circulation au 31 décembre 1954 s'élève à Fr 55.494.273.010. Il se décompose comme suit :

9.092.200 coupures de Fr	5 pour Fr	45.461.000
2.008.263 — »	10 — »	20.082.630
843.004 — »	20 — »	16.860.080
4.902.542 — »	50 — »	245.127.100
9.823.012 — »	100 — »	982.301.200
6.185.364 — »	500 — »	3.092.682.000
11.268.604 — »	1.000 — »	11.268.604.000
5.212.763 — »	5.000 — »	26.063.815.000
1.375.934 — »	10.000 — »	13.759.340.000
<hr/>		
50.711.686 coupures pour.....	Fr	55.494.273.010

Le poste « Caisses de Prévoyance et Fonds de Retraites du personnel » enregistre une augmentation résultant notamment d'une dotation constituée avant répartition des bénéfices de l'exercice 1954 en vue de revaloriser progressivement les pécules dont les montants sont encore inadaptes à la situation résultant des diverses dépréciations monétaires.

Les « Comptes d'Ordre et Divers » sont en diminution de Fr 438 millions provenant principalement du prélèvement de Fr 540 millions dont il vous a été rendu compte l'an dernier pour porter la Réserve supplémentaire à 850 millions de francs.

Les versements contractuels au Gouvernement Chérifien s'élèvent à Fr 158.294.382 dont Fr 148.027.551 représentant la redevance sur la circulation et Fr 10.266.831 les rétrocessions conventionnelles d'intérêts.

Après constitution de provisions pour éventualités diverses, œuvres sociales, constructions, dotation des Caisses de Prévoyance du personnel et amortissement de dépenses immobilières, les bénéfices de l'exercice 1954 s'élèvent à Fr 291.224.233 auxquels s'ajoute le report à nouveau de l'exercice 1953, soit..... Fr 15.373.945

Les bénéfices distribuables ressortent ainsi à Fr 306.598.178

Compte tenu des prélèvements statutaires, soit un premier acompte de Fr 25 par action et les tantièmes du Conseil d'Administration, il reste une somme de Fr 275.396.755

dont nous proposons la répartition suivante :

— dividende supplémentaire de Fr 1.225	
par action, sur 92.400 actions, soit.....	Fr 113.190.000
— affectation à la Réserve supplémentaire	Fr 150.000.000
— report à nouveau.....	Fr 12.206.755
	<hr/>
	Fr 275.396.755

Si vous approuvez cette répartition, le dividende pour l'exercice 1954 sera fixé à Fr 1.250 par action et la Réserve supplémentaire portée à 1 milliard de francs.

Les Administrateurs dont le mandat expire à cette Assemblée Générale sont : M. Emile Oudot, désigné par le Groupe français et M. Emmanuel Monick, dont le siège est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Groupe français a désigné à nouveau M. Emile Oudot pour le représenter dans votre Conseil pour une nouvelle période de cinq ans. Nous soumettons cette désignation à votre agrément.

Nous vous proposons de réélire Administrateur M. Emmanuel Monick pour une nouvelle période de cinq ans et de nommer Administrateur pour la même période M. François Albert Buisson désigné en cours d'exercice par le Consortium des Banques Françaises en remplacement de M. André Debray, décédé.

Nous avons eu à déplorer, en 1954, le décès de M. Louis Wibratte, Vice-Président de votre Institut. Appelé à siéger parmi les Membres de votre Conseil en 1944, il ne cessa de nous apporter depuis lors un concours que ses éminentes qualités intellectuelles et morales mises au service d'une haute conscience professionnelle et d'une connaissance approfondie du Maroc rendaient particulièrement précieux. Nous lui en gardons la plus vive reconnaissance et nous conservons fidèlement son souvenir.

Le début de l'année 1955 fut également marqué par un deuil cruel : le 10 janvier dernier disparaissait M. Charles Rist qui faisait partie de votre Conseil depuis 1934.

La personnalité de cet éminent économiste est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'éloge. Rappelons simplement l'action prépondérante qu'il exerça lors de la stabilisation du franc en 1928 et son rôle si important dans les diverses conférences internationales où il représenta la France. Nous nous inclinons devant la mémoire de ce grand serviteur du Pays et renouvelons à sa famille nos condoléances émues.

Nous avons également le regret de vous faire part du décès du Comte de Limpas qui fut nommé Censeur de votre Institut en 1952, fonctions que son état de santé le contraignit d'abandonner dès 1953. Il s'est éteint à Madrid le 9 septembre 1954.

Nous renouvelons nos condoléances à sa famille et spécialement à son fils, M. del Rivero y Aguirre, Censeur de votre Institut.

Il nous faut encore vous annoncer le décès de M. Pierre Beugin qui, depuis 1936, assumait avec une compétence éprouvée les fonctions de Commissaire aux Comptes de votre Banque.

Vous aurez donc à nommer un Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Beugin, également un Commissaire suppléant, pour l'exercice 1955.

Nous vous soumettons, après lecture des Rapports des Censeurs et du Commissaire aux Comptes suppléant, les Résolutions dont le texte vous a été remis.

Exposé du Directeur des Finances à la Commission du Budget (Juin 1955)

L'usage veut qu'à l'occasion de votre session d'été le Directeur des Finances vous rende compte de l'exécution du budget en cours. En des temps plus heureux, mes prédécesseurs pouvaient se borner à vous proposer un simple budget rectificatif ; l'année dernière, M. Lamy vous présentait déjà un collectif de près de 2 milliards. Celui que j'ai l'honneur de rapporter devant vous s'élève à 7 milliards.

Dans les périodes troublées, les événements rendent caduques les prévisions les plus soigneusement établies et, dès son entrée en vigueur, le budget, cadre obligé de l'activité de l'Etat, se trouve insuffisant pour permettre l'action gouvernementale. C'est cette situation que connaît présentement le Maroc.

I. — LES CHARGES NOUVELLES

Déjà au mois de juin 1954, mon prédécesseur vous proposait l'ouverture d'une dotation supplémentaire de 945 millions destinée à faire face à l'augmentation des traitements et indemnités des différentes catégories de personnel. Le présent collectif prévoit, à ce titre, un crédit de 745 millions. Vous n'ignorez pas qu'en ce domaine nous sommes très largement dépendant de la France. A concurrence de plus de 500 millions le crédit est la conséquence des mesures décidées à Paris durant le dernier trimestre de l'année dernière. A hauteur de 200 millions, il correspond à des mesures spéciales préparées par le Secrétaire général du Protectorat et qui visent à pallier la sérieuse crise de recrutement que connaissent actuellement les différentes administrations.

Les autres charges qui sont venues grever, dès le début de l'exercice, les finances marocaines, sont d'une nature différente. Elles traduisent l'action gouvernementale dans le double domaine administratif et économique.

Action administrative. — Le gouvernement a voulu amorcer très rapidement la réorganisation administrative indispensable et des crédits ont été ouverts pour améliorer le fonctionnement de services insuffisamment dotés.

Sécurité.

Pour l'ensemble du Maroc les effectifs des forces chargées d'assurer la sécurité sont insuffisants. Le pourcentage de ces effectifs par rapport à la population totale est de 0,31 % environ. Encore faut-il préciser que ce calcul a été effectué sur la base des effectifs théoriques, y compris le personnel administratif ne participant pas directement à des tâches de maintien de l'ordre.

A Casablanca, dont l'importance administrative et politique est comparable à celle des très grandes villes internationales, le personnel en uniforme, c'est-à-dire la police urbaine, représente 0,28 % de la population alors qu'à Marseille ce pourcentage atteint 0,42 %.

Le même rapport pour les villes de Marrakech et de Toulouse s'établit respectivement à 0,17 % et 0,26 %.

Pour satisfaire les besoins les plus urgents, et tandis que le Résident général réorganisait la structure même des services du maintien de l'ordre, les effectifs étaient renforcés et les moyens accrus. Au mois de mai, des crédits ont été affectés suivant un plan arrêté dès le mois de mars à la mise en place de trois escadrons organiques de la gendarmerie mobile, de huit cents gardiens de la paix et de douze cents agents d'encadrement, mokhaznis et assés des forces auxiliaires. D'autre part, l'acquisition d'un matériel auto et radio permet l'établissement d'un barrage instantané à Casablanca.

Cet effort, qu'il faudra poursuivre dans le budget de 1956 se traduit dès le présent exercice, par une dépense de 1.283 millions au titre du budget de fonctionnement et de 1.473 millions au titre du budget d'équipement.

Régionalisme.

Le reproche majeur encouru par l'administration chérifienne est, sans aucun doute, son excessive centralisation. Non seulement ce mode de gestion présente des inconvénients sur le plan politique, en ce sens qu'il n'associe pas suffisamment les intéressés à la marche des services publics, mais il est également critiquable sur le plan budgétaire dans la mesure où la dépense décidée à Rabat se révèle inutile ou excessive à l'échelon local. Sans attendre la mise en application du plan de décentralisation et de déconcentration déposé à Paris en janvier dernier et sur lequel le gouvernement ne s'est pas encore prononcé, il a été prévu d'affecter aux communes rurales une ristourne sur le produit des forêts implantées sur leur territoire qui les fera participer plus efficacement aux menues dépenses d'équipement économique et social qui les intéressent.

C'est dans la même pensée que le Résident général a tenu à mettre à la disposition des Municipalités une avance de 250 millions sur les ressources du Fonds d'expansion économique pour leur permettre d'entreprendre différents travaux d'édilité prévus au plan d'équipement quadriennal et que l'insuffisance de leurs ressources aurait conduit à ne réaliser que dans un certain délai.

Action économique et sociale. — L'action économique et sociale du gouvernement s'est simultanément exercée sur deux plans : à court terme, des moyens exceptionnels ont été mis en œuvre pour lutter contre le sous-emploi ; à moyen et à long terme, des mesures ont été envisagées pour assainir l'économie du pays.

Lutte contre le sous-emploi.

Le dernier semestre de l'année 1954 et les premiers mois de 1955 ont été caractérisés par une extension rapide du chômage dans les villes et par l'aggravation de l'exode rural, spécialement dans les zones agricoles éprouvées par

les inondations ou les acridiens. En raison de sa diminution depuis trois ans, le programme d'équipement ne pouvait permettre de faire face à ces nouveaux besoins ; au demeurant, les travaux de modernisation et d'équipement de base du pays qui étaient prévus n'étaient pas susceptibles, aussi bien par leur nature que par leur mobilisation géographique, d'intéresser les populations qu'il s'agissait de fixer.

Après une enquête très minutieuse, faite par les autorités locales, un programme *exceptionnel de lutte contre le chômage a été arrêté à un volume de près de quatre milliards* ; programme qui doit permettre l'emploi pendant un an de 10.000 personnes et la fixation de 200.000 ruraux.

L'effort principal dans les villes porte sur Casablanca où près de 1 milliard et demi de travaux sont prévus essentiellement en matière d'habitat.

Les travaux retenus en faveur du bled concernent l'hydraulique, la défense et la restauration des sols, l'habitat et l'aménagement des centres ruraux. Des crédits sont d'autre part affectés à la construction de foyers pour la jeunesse.

Il est important de noter que ces travaux ne sont en aucune façon des chantiers de charité, mais constituent au contraire un équipement durable et rentable. Ils entraînent d'autre part une incidence très faible sur les futurs budgets de fonctionnement.

Assainissement de l'économie.

Dès le mois de janvier, le programme d'aide exceptionnelle et temporaire aux industries touchées par la crise, mis au point par la Direction du Commerce et financé sur les fonds extra-budgétaires de la Caisse de Compensation entrainé en application. Au mois d'avril, le contingentement des importations sans paiement en matière de textiles et de câbles permettait empiriquement d'éviter la ruine de deux branches importantes de l'économie marocaine. C'étaient là, aussi bien sur le plan marocain que sur le plan international, des mesures dont les inconvénients n'étaient ignorés de personne, mais que la nécessité imposait.

Simultanément une action à plus long terme était entreprise afin de permettre à l'économie marocaine, conformément à sa vocation traditionnelle, de s'établir sur des bases plus saines afin de pouvoir subir dans un climat de liberté la concurrence internationale. En attendant qu'un régime douanier normal permette à la fois l'investissement nécessaire pour donner du travail à 150.000 personnes supplémentaires chaque année et que l'aisance du Fonds de Stabilisation des Changes autorise la diminution, et un jour peut-être la suppression des contingents, *il est nécessaire de préparer l'économie marocaine à établir ses prix de revient sur des bases réelles.*

A cet égard, *l'examen des tarifs des principaux services publics doit retenir l'attention.* Il est tout aussi anormal dans un régime de liberté de faire payer par le budget et par le contribuable un service que doit payer l'usager, que de pénaliser dans la compétition économique l'usager au profit du concessionnaire ou du contribuable. Une action dans ce domaine nécessite des informations poussées, ce qui signifie, en termes administratifs, un contrôle financier efficace. Un texte général portant organisation du contrôle financier a été établi par les services de la Direction des Finances et entrera, je l'espère, prochainement en vigueur.

Dès le présent collectif une subvention de 371 millions a été inscrite pour couvrir le déficit de la Compa-

gnie du Tanger-Fès. A compter du 1^{er} juillet 1955 un relèvement modéré, de l'ordre de 10 % des tarifs doit permettre de rétablir l'équilibre de l'exploitation. La Direction des Chemins de Fer marocains doit, d'autre part, présenter d'ici la fin de l'année des mesures propres à atténuer et, si possible, à faire disparaître le déficit du trafic voyageurs, source unique du déficit. Tels que les tarifs par fer se situent d'ailleurs très au-dessous des tarifs algériens et français.

A côté des transports, un des éléments essentiels des prix de revient industriels et agricoles est le prix de l'énergie. Des études sont dès maintenant entreprises pour remédier aux distorsions qui existent entre les prix respectifs du charbon, du fuel, de l'électricité et du gasoil. Une subvention d'équilibre aux Charbonnages de Jerada a été évitée dans le présent collectif grâce à l'institution d'une taxe sur le fuel-oil. Vous excuserez, je l'espère, dans les circonstances présentes le Directeur des Finances s'il procède à un relèvement au comptant et s'il ne prévoit qu'à terme une détaxation.

II. — LE FINANCEMENT

Le financement de ce collectif n'est pas sans présenter un certain nombre de difficultés et, si vous me permettez cette autocritique, de faiblesses.

Les recettes exceptionnelles. — Il a été fait assez largement recours à des recettes exceptionnelles.

La part la plus importante en a été fournie par la France. Le gouvernement français vient de consentir au Maroc une subvention de 1 milliard au titre du budget d'équipement, une garantie d'équilibre de 1 milliard au titre du budget de fonctionnement et une avance complémentaire de 2 milliards au titre du fonds d'expansion économique. Le plafond des émissions d'obligations au profit des sociétés marocaines a été porté de 3 à 4 milliards afin de permettre à la C.I.F.M. d'émettre sur le marché financier des obligations destinées à financer un programme d'habitat à Casablanca. C'est ainsi, par des procédures variées, une aide de 5 milliards qui est faite au profit du Maroc.

D'autre part, un prélèvement de 173 millions sur le fonds de réserve a été prévu au profit du budget d'équipement.

Les réévaluations de recettes. — Non sans un certain optimisme *les recettes ordinaires du budget ont été réévaluées de 2 milliards 500 en nombre rond.*

Les excellents résultats obtenus par l'Office chérifien des Phosphates, dont la politique de vente sur les marchés étrangers a été particulièrement brillante malgré une très sévère concurrence, ont permis au Conseil d'administration de verser, à la clôture de l'exercice 1954, une somme supplémentaire de 300 millions.

Le rétablissement à partir du 1^{er} juillet d'une taxe sur le fuel, suspendue depuis deux ans, procurera 150 millions.

Du fait notamment de l'accroissement du nombre des véhicules automobiles achetés, par rapport aux prévisions, les droits de timbre procureront une plus-value importante que l'on peut estimer raisonnablement à 200 millions.

Pour les autres recettes, il est difficile dans les circonstances présentes de faire des prévisions. Les résultats du dernier semestre de 1954 ont été décevants ; par contre, une nette amélioration s'est poursuivie au cours des premiers mois de 1955. Dans la mesure où les impôts sont sensibles au mouvement des revenus et des affaires, la situation permet raisonnablement d'escompter certaines plus-values par rapport aux évaluations initiales. Le tertib est directement influencé par la politique de soutien des cours de l'orge et du blé instaurée par le gouvernement. L'augmentation des salaires privés et des traitements publics intervenus au cours du premier semestre doit normalement agir sur le recouvrement de certains impôts directs. D'autre part, l'augmentation du rythme des dépenses publiques qui s'est sensiblement accéléré au cours de ces dernières années est un facteur de soutien du rendement de l'impôt sur les bénéfices professionnels. Bien que certaines branches d'activités connaissent des difficultés de trésorerie, l'expansion économique semble s'être poursuivie en effet à un rythme plus modeste sans doute que les autres années, mais cependant appréciable. Pour les quatre premiers mois de 1955, l'indice moyen de la consommation du charbon et de l'électricité dans l'industrie atteint 168 contre 163 pendant la période correspondante de 1954.

Absence de recours actuel à la fiscalité. — L'orthodoxie ou plus simplement la prudence financière aurait probablement voulu que je vous demande un effort fiscal supplémentaire. A part l'augmentation de la taxe sur le fuel qui est plus justifiée par des motifs économiques que par des motifs fiscaux, ce collectif ne comprend pas de recettes fiscales nouvelles. Bien plus, le Résident général a accepté de ne plus percevoir la taxe d'habitation à partir du 1^{er} janvier 1956. La suppression de cette taxe, dont le rendement est assez mince eu égard aux difficultés d'assiette, de recouvrement et de contentieux qu'elle entraînait, permettra de libérer un certain nombre de fonctionnaires qui pourront consacrer leur activité à des tâches plus rentables.

En fait, si le recours à des impôts nouveaux n'a pas été retenu, c'est parce que, actuellement, l'effort de financement nécessaire est difficile à chiffrer avec précision, parce que le régime fiscal du Maroc ne permet pas un effort supplémentaire, et enfin parce qu'il n'est pas déraisonnable d'espérer dans les mois qui viennent d'autres possibilités de financement.

Difficultés présentes de la détermination du déficit budgétaire. — Il est actuellement difficile de chiffrer exactement le montant du déficit budgétaire.

En effet, certaines dépenses de nature budgétaire sont prises en charge par le Trésor qu'elles obèrent lourdement. Justifiée à l'origine par leur caractère occasionnel, l'inscription de ces dépenses à un compte d'avances devient anormale quand plusieurs exercices se succèdent sans voir apparaître de solution, alors que subsiste la cause de la dépense. Depuis 1953 le gouvernement soutient très légitimement et avec les plus heureuses conséquences sociales, le cours des céréales. Sur les trois campagnes, la charge dépassera 10 milliards. Comme il n'y a aucune raison d'abandonner la politique de soutien des cours ou de voir atténuer sensiblement le déficit, il devient à la fois honnête et prudent d'inscrire un crédit annuel au budget en faveur de l'O.C.I.C. De même, bien que n'intervenant que tous les sept ans, le péril acridien nécessite d'après les rapports d'experts une organisation permanente et un plan de lutte cohérent. Une avance de trésorerie de 1 milliard 5, qui sera nécessairement aug-

mentée d'ici la fin de l'année, vient d'ores et déjà s'ajouter au crédit de 1.950 millions ouvert sur fonds budgétaires depuis octobre 1954.

Enfin, s'il est sage de relayer l'effort du budget par celui de la trésorerie, faut-il encore que le budget supporte une annuité d'amortissement correctement calculée. *Le Trésor est ainsi créancier du budget d'une somme de plus de 12 milliards pour laquelle l'amortissement est notoirement insuffisant.*

Le Directeur de l'Agriculture envisage de mettre sur pied un plan permanent de lutte contre les acridiens ; des négociations ont été reprises avec la France pour l'absorption d'une partie des excédents céréaliers. Ce n'est que lorsque ces plans se seront concrétisés qu'il sera possible de fixer le montant exact des dépenses à inscrire au budget. Dès maintenant cependant, il a été porté au collectif une subvention de 1.125 millions à l'O.C.I.C. pour amorcer cette politique de réintégration.

La même incertitude sur le montant du déficit se retrouve si l'on examine le budget de 1956 dont la discussion occupe traditionnellement à cette époque de l'année les administrations du Protectorat. Rares sont les services qui présentent des demandes égales à celles de l'année dernière. La plupart des administrations sont très normalement obligées, étant donné l'importance politique ou sociale de leur rôle ou simplement comme suite à la politique d'équipement suivie depuis quelques années, d'accroître très sensiblement leur budget de fonctionnement. Aussi bien est-ce beaucoup plus par une réorganisation des services, par la suppression des doubles emplois, par l'allègement des états-majors, en un mot par des réorganisations et des simplifications administratives, que l'on pourra réaliser les économies nécessaires. De toute façon, il est impossible de prévoir dès maintenant à la fois le montant de l'augmentation des dépenses et celui des économies.

Tout compte fait, c'est certainement et uniquement pour le budget de fonctionnement, un *accroissement de dépenses de l'ordre de grandeur de 7 à 10 milliards* qu'il s'agira de financer.

Absence de souplesse du régime fiscal. — Il est bien évident que la structure du système fiscal marocain actuel ne permet pas d'augmenter le rendement des impôts dans cette proportion.

Il est sans doute toujours tentant pour un nouveau venu dans ce pays, surtout s'il est directeur des Finances, de rêver devant l'impôt sur l'essence et les perspectives d'importantes recettes qu'il apporte. Lorsque l'on voit les distances que doivent parcourir les hommes aussi bien que les marchandises, lorsque l'on voit que la majeure partie des camions est équipée — peut-être à tort d'ailleurs — à essence, l'on hésite davantage. Alors que le gouvernement s'attache à relever le pouvoir d'achat de la population et qu'apparaît une tendance nettement inflationniste qui se traduit dans le relèvement des indices de prix, il n'est pas opportun d'agir sur un poste aussi important que le prix du carburant. Pour cette année — vous comprendrez ma prudence — je n'ai pas cédé à la tentation. Les mêmes raisons rendent évidemment indésirable une augmentation des taxes intérieures sur des produits de large consommation.

Les impôts sur le revenu (tertib, bénéfices professionnels, prélèvements sur les salaires) constituant un tout assez bien équilibré, il serait anormal de demander un effort supplémentaire. Il faudra, au contraire, apporter un prélèvement sur les traitements et salaires de nouveaux

aménagement pour tenir compte des atténuations récemment décidées en France en matière de surtaxe progressive.

Je crois cependant qu'il *serait à la fois peu conforme à la tradition locale et contraire à l'intérêt d'un pays neuf de chercher à établir une fiscalité du type moderne*. Une telle orientation détournerait du Maroc les capitaux nécessaires à son économie. Au demeurant, dans un pays dans lequel le revenu moyen par tête d'habitant demeure faible, l'assiette des impôts progressifs demeure étroite et, par conséquent, le rendement est peu important.

Possibilités de financement. — Il reste les droits de douane. Vous savez que des accords internationaux conclus il y a près d'un siècle imposent au Maroc un régime douanier anachronique et dommageable aussi bien pour son économie que pour son budget. *Je souhaite vivement que le Maroc retrouve bientôt son autonomie tarifaire dans le respect de la lettre et de l'esprit de l'Acte d'Algésiras.*

J'espère aussi que les mois qui viennent permettront d'assainir l'atmosphère qui, depuis quelque temps, a stoppé l'essor du Maroc. Il faudra alors continuer l'effort d'investissement indispensable à la modernisation et à l'élévation du niveau de vie d'une population qui s'accroît de 150.000 personnes par an. Il faudra donner du travail aux jeunes. Certes, la France ne nous a jamais marchandé son aide et elle continuera. *Il serait cependant nécessaire, dans les programmes futurs, de moins compter sur les investissements publics et semi-publics et de chercher de préférence à attirer les capitaux privés.*

Les premiers sont de l'ordre de 55 milliards par an alors que les créations et les augmentations de capital dans les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée atteignaient à peine, en 1954, 15 milliards. C'est une proportion qui n'est pas saine et qu'il faut, chaque fois que cela est possible, s'efforcer d'améliorer.

Je ne crois pas qu'il soit bon d'essayer de compenser l'insuffisance des investissements privés par un accroissement des investissements publics : il n'ont pas la même nature. Sans doute, dans l'immédiat, la dépense d'investissement, qu'elle soit publique ou privée, a le même effet : elle maintient un courant d'activité économique et constitue une offre de travail pour la main-d'œuvre. Mais, à long terme, les investissements privés et les investissements publics ont des conséquences économiques différentes et parfois même divergentes. Les premiers provoquent une augmentation directe de la production et des exportations. Ils entraînent une offre de travail permanente et permettent une élévation durable

du niveau de vie de la population. La plus grande partie des seconds est stérile du point de vue économique (dépenses militaires, dépenses d'équipement administratif, culturel et social) ou d'une rentabilité très éloignée (travaux d'infrastructure qui ne sont pas d'une nécessité immédiate). On peut même dire que, dans la mesure où les investissements entraînent des augmentations d'impôts, ils réduisent les possibilités d'autofinancement des activités productives du secteur privé et vont en définitive à l'encontre du but recherché qui est d'accroître la production.

Or, par leurs répercussions sur le budget de fonctionnement et la Dette publique, les dépenses d'équipement public rendent nécessaires des augmentations de recettes. Ainsi, l'écart entre le développement économique et les charges publiques se creuse. Sur la base 100 en 1949, les dépenses ordinaires sont actuellement à l'indice 326, collectif compris, alors qu'en 1954, celui de la consommation d'énergie dans l'industrie est de 155 et la production minière, branche la plus favorable, à 172. Aucun budget ne peut résister à cette emprise de l'Etat sur l'économie.

Malgré une situation psychologique défavorable, il existe actuellement quelques possibilités de financement au Maroc et en France. J'espère pouvoir, dans le cadre des programmes de travaux pour lutter contre le sous-emploi, financer les dépenses d'habitat à concurrence de près de 2 milliards par l'épargne. Lorsque les circonstances le permettront et lorsque l'économie marocaine sera rentable sur des bases saines, grâce à un tarif douanier modéré, le Maroc exercera à coup sûr son attrait sur les capitaux français et étrangers.

J'ai essayé de vous dresser un tableau aussi sincère que possible de la situation financière en ce début d'été 1955. Bien que je ne vous aie pas demandé de sacrifices immédiats et bien que je vous aie exposé les possibilités de financement qui peuvent se présenter, il n'en reste pas moins qu'il *faudra pour le prochain budget procéder à des économies et à des amputations qui seront parfois douloureuses* parce qu'elles iront à l'encontre d'habitudes acquises depuis longtemps. Il faudra que vous-mêmes, en tant que représentants des intérêts dont vous avez la charge, que mes collègues, quelle que soit la légitimité de l'œuvre qu'ils poursuivent, aient présente à l'esprit cette pensée exprimée déjà par Turgot dans sa lettre au Roi en 1774 : « On demande sur quoi retrancher, et chaque ordonnateur dans sa partie soutiendra que presque toutes les dépenses particulières sont indispensables. Ils peuvent dire de fort bonnes raisons, mais comme il n'y en a pas pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent à la nécessité absolue de l'économie ».

Extraits du rapport

du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas à l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 1955 (1).

Deux phénomènes imprévus ont caractérisé l'évolution de l'économie mondiale en 1954, y est-il souligné : d'une part *l'évolution divergente de l'activité économique en Amérique et en Europe*, ici en forte expansion, là en léger recul, d'autre part l'abondance des capitaux désireux de s'investir, provoquant une hausse accentuée des cours dans les Bourses de valeurs du monde entier.

Aux Etats-Unis d'Amérique le ralentissement de l'activité économique, qui avait commencé à se faire sentir au milieu de l'année 1953, ne s'est pas accentué autant que certains l'avaient craint. Dès le printemps de 1954, le mouvement de recul s'est arrêté, et la situation s'est stabilisée jusqu'à l'automne. Une nette reprise, stimulée par la sortie de nouveaux modèles par l'industrie automobile, s'est fait jour au cours du dernier trimestre et s'est renforcée dans les premiers mois de 1955. Considérée dans son ensemble, l'année 1954 présente des résultats légèrement inférieurs à ceux de l'année record 1953, mais dépassant ceux de toutes les années antérieures. Le produit national brut a baissé de 365 milliards de dollars en 1953 et 357 milliards de dollars en 1954, soit d'environ 2 % ; mais les chiffres de 1954 sont supérieurs de 3 % à ceux de 1952. La crise redoutée est donc restée, dans l'ensemble, dans les limites d'un faible fléchissement de l'économie.

L'économie française

La situation économique et financière de la France a bénéficié d'une amélioration générale au cours de l'année 1954. Pour la première fois depuis la fin de la guerre le progrès économique n'a pas eu pour contrepartie une détérioration monétaire, et l'amélioration du niveau de vie n'a pas aggravé le déséquilibre des comptes extérieurs. Tous les secteurs de l'économie sont en progrès : augmentation de la production dans la stabilité des prix, hausse des salaires réels, développement des exportations, accroissement des réserves de change, aisance de la trésorerie, progrès de l'épargne. Ces résultats prouvent une fois de plus, s'il en était besoin, que la *stabilité monétaire*, loin d'être un obstacle au progrès économique, est bien au contraire *une des conditions fondamentales d'une saine expansion de la production et des échanges*.

Mais, malgré le rétablissement opéré en 1954, l'économie française n'a pas toujours retrouvé son équilibre. La *disparité des prix français et des prix étrangers*, bien qu'atténuée, exige encore le recours à des moyens artificiels pour freiner les importations et stimuler les exportations. Et le *déficit des finances publiques* fait peser sur l'économie une menace permanente d'inflation.

L'agriculture française a continué à progresser en 1954, ce qui mérite d'autant plus d'être souligné que les récol-

tes en Europe ont été dans l'ensemble médiocres. Il semble bien que la modernisation des méthodes de culture rende la production agricole moins sensible que par le passé aux influences météorologiques. Grâce à la réduction des importations et au développement des exportations de produits destinés à l'alimentation, *l'agriculture a contribué pour une part notable à l'amélioration de la balance commerciale du pays*.

Dans l'industrie l'expansion a été la note générale. Grâce en partie à la détaxation des investissements, elle s'est étendue à la fois au secteur des biens d'équipement, qui avait progressé en 1952 et décliné en 1953, et au secteur des biens de consommation, qui avait reculé en 1952 et repris dans les derniers mois de 1953. Toutefois *les différences ont continué à s'accuser entre les diverses régions de la France*.

Commerce extérieur et balance des paiements

Les chiffres du commerce extérieur font ressortir une *amélioration de nos échanges avec l'étranger*. De 1953 à 1954 le déficit a été ramené de 206 à 145 milliards de francs, et la couverture des importations par les exportations portée de 81 à 87 %. Ce résultat est dû uniquement au *développement des ventes à l'étranger*, qui sont passées de 886 à 965 milliards de francs, tandis que les importations augmentaient légèrement de 1.092 à 1.110 milliards de francs.

La réduction du déficit de la balance commerciale provient pour une part de nos relations avec la zone sterling, dont le solde reste cependant lourdement débiteur, mais surtout de nos échanges avec les pays de l'O.E.C.E., et notamment l'Allemagne fédérale. Nos exportations vers l'Europe de l'Est ont sensiblement augmenté.

Notre position à l'Union européenne des paiements a évolué favorablement ; les soldes débiteurs mensuels ont baissé progressivement au cours de l'année pour faire place à partir du mois d'octobre à des soldes créditeurs. La libération des échanges, portée de 18 à 53 % en avril 1954, puis successivement à 65 % en novembre, 73 % en fin d'année et 75 % en avril 1955, n'a pas compromis ce mouvement. Il a même été possible de réduire les taxes compensatrices appliquées à certains produits libérés.

Ces résultats attestent que *la disparité des prix français et des prix étrangers s'est atténuée*. Au début de 1952 l'écart moyen devait être de l'ordre de 20 à 25 %. En 1952 et 1953 la baisse des prix français a comblé une partie de cette différence. En 1954, le remplacement de la taxe à la production par la taxe à la valeur ajoutée a amélioré encore la position relative des produits français, amélioration d'autant plus sensible que les produits auront fait l'objet d'une transformation plus poussée. Malgré tout il subsiste des disparités qui sont souvent encore importantes.

(1) Rapport présenté par M. Emmanuel MONICK, ancien gouverneur de la Banque de France, président du Conseil d'Administration.

Le déficit commercial a été largement dépassé par les autres éléments positifs de la balance des paiements. En outre, la Banque de France a pu procéder à des achats de métal sur le marché de l'or de Paris. Par suite, la situation des finances extérieures s'est très sensiblement améliorée. Il a été possible de rembourser une partie de la dette extérieure, dans certains cas par anticipation, tout en renforçant les réserves d'or et de devises.

Marchés monétaire et financier

Le marché monétaire est resté très liquide et le taux d'escompte de la Banque de France a été abaissé par deux fois, de 3 1/2 à 3 1/4 % en février et de 3 1/4 à 3 % en décembre.

Le total des billets et des dépôts à vue est passé de 4.630 à 5.255 milliards de francs ou de 13 1/2 % ; en 1953 le pourcentage avait été de 11,3 %. Mais si la masse monétaire a augmenté un peu plus rapidement que l'année précédente, les causes de cet accroissement ont été d'une nature plus saine. En 1954 la contrepartie des nouveaux moyens de paiement a été constituée pour moitié par des crédits à l'économie, pour un quart par des créances sur le Trésor public et pour un quart par des avoirs en or et en devises ; l'année précédente il y avait eu une légère réduction des réserves monétaires, tandis que l'augmentation venait à peu près par moitié des avances au Trésor et des crédits à l'économie. Parmi ces derniers il convient de mentionner le développement des crédits à moyen terme à la construction accordés par le Crédit Foncier de France : leur montant, qui atteignait déjà 142 milliards à fin 1953, s'est élevé à 261 milliards de francs à fin 1954, soit de 119 milliards de francs.

Sensible depuis le retour à la stabilité monétaire en 1952, le redressement de l'épargne française s'est accusé avec une grande vigueur en 1954. *Le total de l'épargne recensée est passé, en chiffres ronds, de 550 milliards en 1953 à plus de 800 milliards en 1954.* Ce dernier montant se partage à peu près par moitié entre les placements en valeurs mobilières et l'épargne liquide, représentée principalement par les dépôts dans les caisses d'épargne et les souscriptions aux Bons du Trésor et aux Bons de la défense nationale par d'autres souscripteurs que les banques.

C'est une physionomie toute nouvelle que présente maintenant le marché financier. La facilité avec laquelle se placent les emprunts aussi bien du secteur public que du secteur privé, l'avidité avec laquelle sont recherchées les actions nouvelles émises par les sociétés, qui se manifeste fréquemment par la hausse des cours à l'annonce d'une augmentation de capital, dénotent une abondance de capitaux que l'on croyait appartenir à des temps révolus.

Perspectives d'avenir

L'économie française a abordé l'année 1955 dans des conditions satisfaisantes. Pour le premier trimestre l'indi-

ce de la production industrielle s'est maintenu à un niveau supérieur d'environ 10 % à celui de la période correspondante de 1954, les exportations vers l'étranger ont couvert près de 90 % des importations, les soldes créditeurs mensuels auprès de l'Union européenne des paiements ont représenté au total 50 millions d'unités de compte.

Aucun effort sérieux n'a été fait pour réduire le déficit des finances publiques qui s'accroît avec d'autant plus de facilité que grâce à l'abondance de capitaux il ne soulève plus de difficultés de trésorerie.

Le taux de rendement des valeurs à revenu fixe est encore de l'ordre de 6 1/2 %, alors que pour les valeurs à revenu variable le rendement moyen pondéré était en mars 1955 un peu inférieur à 3 %.

Depuis longtemps on considérait que le jour où les Français pourraient renoncer à chercher dans l'or un refuge contre l'inflation marquerait le début de la restauration économique du pays. Aujourd'hui où cette évolution paraît bien s'affirmer *il ne faudrait pas que la substitution à un or stérile de capitaux disposés à s'investir serve seulement à financer le déficit de l'Etat, ou à nourrir la spéculation.*

Car des tâches multiples s'offrent à l'activité du pays. Il faut entreprendre ou poursuivre la modernisation de l'agriculture, la restauration de l'habitat, l'industrialisation des régions encore en retard, l'équipement nécessaire à l'amélioration de la productivité, le développement des territoires d'outre-mer. *Il ne manque donc pas d'emplois sains pour les capitaux disponibles.*

« La première de ces tâches assurément est la restauration de l'habitat. D'après les dernières statistiques, il aurait été achevé 162.000 logements en 1954 contre 115.000 en 1953. D'une année à l'autre, la progression est importante. Mais 162.000 logements ne correspondent guère qu'à 1 1/2 % environ de l'actuel domaine immobilier. A cette cadence il faudrait près de soixante-dix ans pour en assurer le renouvellement, alors que les immeubles existants sont déjà d'un âge moyen trop élevé. Et il faut penser aussi aux logements supplémentaires qu'exige une population croissante. On voit que le développement de la construction réalisé au cours des dernières années est encore loin de répondre aux besoins du pays.

« Dans les autres secteurs de l'économie — agriculture, industrie, commerce — si les progrès sont indiscutables, l'amélioration est loin d'avoir été générale et homogène. Comme la modernisation n'a pas été poussée partout du même pas, on a vu, au contraire, s'accroître les différences de productivité entre les branches d'activité, entre les entreprises d'une même branche, entre les régions du pays.

« L'économie française ne peut se permettre de laisser inemployée ou mal employée une partie des forces vives du pays. Adapter d'anciennes industries à des conditions nouvelles de concurrence, stimuler le développement de régions qui ont pris du retard, réorganiser certaines entreprises non rentables, ce sont aujourd'hui des conditions essentielles de l'expansion économique ».